



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME (jusqu'à 20h28), ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absents :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

FINANCES

DC.17.015 - Modification en cours d'exécution N°1 – LOT N°02 – ETANCHEITE SUR BACS ACIERS - Marché de travaux relatif à l'extension et la réhabilitation de l'école Emilie Carles

Conformément l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°16/717-02 du 19 juillet 2016 concernant le lot n°02 – ETANCHEITE SUR BACS ACIERS relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Emilie Carles, Monsieur le Maire décide de conclure et signer la modification en cours d'exécution N°1 avec l'entreprise ART.CA.VIC demeurant 100 rue Clos Pasquies à SAINT JEAN LE BLANC.

La modification en cours d'exécution a pour objet de modifier le DPGF qui comprend une erreur. En effet, il est stipulé au DPGF 2.1 TERRASSES SUR SUPPORT BETON alors qu'il s'agit de TERRASSES SUR SUPPORT BOIS.

Celle-ci n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 13 avril 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 2017.
et publication ou notification le : 25 avril 2017.



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DC-17-015

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-25T15-06-33.00 (MI205664032)**Identifiant unique de l'acte :**
045-214501694-20170413-DC-17-015-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Modification en cours d'exécution n.1 - Lot n.2 - f...
sur bacs aciers - Marché de travaux relatif à l'extension
et la réhabilitation de l'école Emilie Carles**Date de décision :** 13/04/2017**Nature de l'acte :** Autres**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics**Acte :**DC.17.015 -FIN-modif en cours d'execution N1-lot2-etancheite sur bacs aciers-marche tx relatif a l'extension et
rehabilitation ecole e. carles.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/04/17 à 15:06

Par RICHARD Aurélie**Transmis**

Date 25/04/17 à 15:06

Par RICHARD Aurélie**Accusé de réception**

Date 25/04/17 à 15:13